



Mairie de Chaintré

Procès-Verbal Conseil Municipal du 20 juin 2025 - 18 heures

Convocation du 10 juin 2025

Présents : Messieurs Jean-François COGNARD, Fabrice LAROCLETTE, Jean SIMONNET, Christophe PERRATON

Mesdames Jacqueline BOURDON, Géraldine GRAS-COMTET, Fabienne LOGEROT, Hélène VESSOT, Isabelle BREUL.

Absents excusés :

Martine FERRET pouvoir à Fabrice LAROCLETTE,
Sébastien MAUREL pouvoir à Jean-François COGNARD
Ophélie PAQUET pouvoir à Christophe PERRATON
Nicole MORAT, Germain DESSERTINE.

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2025 a été transmis à chacun des membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire, prend la présidence, sollicite l'avis du conseil et propose la signature de la feuille d'adoption du procès-verbal et des délibérations : Le compte-rendu du 20 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Christophe Perraton est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour.

- **Modification tableau des effectifs.**

Gabin DELORME, Adjoint Technique donne toute satisfaction (en CDD depuis septembre 2024 jusqu'au 31 août prochain + période octobre 2023/juin 2024), proposition de pérenniser cet emploi en le recrutant en tant que stagiaire au poste d'adjoint technique au sein de la commune.

→ Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la mise à jour du tableau des effectifs.

- **Adhésion contrat collectif frais de santé**

Dans le souci d'assurer une couverture Santé de qualité aux agents, le conseil municipal, par délibération du 7 mars 2024, après avis du CST départemental du 30 janvier 2024 a donné mandat au Centre de gestion de Saône-et-Loire pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental et pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un organisme d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque Santé.

Le Comité Social Territorial départemental du 17 juin 2025 a donné un avis favorable à la mise en place d'un contrat collectif de complémentaire santé à adhésion facultative au bénéfice de l'ensemble du personnel avec participation financièrement chaque mois à la cotisation des agents à hauteur de 40 €

→ Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer définitivement à ce dispositif à compter du 1^{er} septembre 2025 et de participer financièrement chaque mois à la cotisation des agents à hauteur de 40 €

- **Approbation du projet technique et financier d'enfouissement route des Buissonnats**

Le syndicat d'Energie (Sydesl) a étudié et chiffré le projet d'enfouissement des lignes réseau électrification, Eclairage public et GC Télécom route des Buissonnats et nous informe que l'opération a été retenue dans le cadre de la programmation financière 2025.

L'application du contrat de concession, les dispositions arrêtées lors du Comité Syndical du Sydesl et l'application des différents règlements d'intervention permet au Sydesl d'accorder à la commune de Chaintré une aide totale d'un montant de 161 181.95 € HT

Le montant résiduel à la charge de la commune pour les travaux s'élèverait à 51 417.91 € HT.

	Total TTC	Total HT	Montant éligible HT	Participation SYDESL	Contribution du tiers	Chapitre
Etudes	8 671,86 €	7 226,55 €	7 226,55 €	7 226,55 €	- €	
Travaux Réseau Electrification	143 176,85 €	119 314,04 €	119 314,04 €	119 314,04 €	- €	
Travaux Eclairage Public ¹	42 991,81 €	35 826,51 €	35 826,51 €	17 897,11 €	17 929,40 €	13
Travaux GC Télécom ²	50 232,76 €	41 860,63 €	41 860,63 €	16 744,25 €	33 488,50 €	70
Total des travaux	245 073,28 €	204 227,73 €		161 181,95 €	51 417,91 €	

Le règlement de la contribution sera émis en 2026 pour le compte du Sydesl

- Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le projet technique, le plan de financement et le montant de la contribution communale.

A noter, le devis reçu pour la réfection de la route est de 50 525 € HT, ce montant se cumule avec celui du coût d'enfouissement.

- **Information projet révision allégée PLU**

Monsieur le Maire, Géraldine Gras- Comtet et Jacqueline Bourdon ont reçu cette semaine le pétitionnaire, Monsieur Merlin, propriétaire du Château des Quarts et Monsieur Benoît du Cabinet Mosaïque, en charge du dossier.

Suite au rachat du château des Quarts situé au bourg de Chaintré, lié à un clos de vignes classé en Pouilly-Fuissé 1er cru, il est apparu que le dessin actuel du zonage du PLU sur cette propriété n'était pas adapté à l'évolution des usages de ce site

Le zonage du actuel du PLU classe l'ensemble du site en zone UA (zone urbaine de centre bourg ancien) alors que des parties du site ont clairement une vocation naturelle (parc) ou agricole (plantation de vignes) Il apparaîtrait nécessaire de faire évoluer le zonage du PLU sur le site du château des Quarts à la fois pour permettre la conservation d'un patrimoine architectural et paysager marquant de la commune, l'adapter aux nouveaux usages viticoles du site suite au classement en 1^{er} cru Pouilly Fuissé et au-delà du logement, ouvrir la réutilisation des bâtiments à des usages qui peuvent permettre d'assurer économiquement le maintien en bon état de l'ensemble du site (hôtellerie, restauration, hébergement touristique, réceptions, séminaires...) .

Il serait donc nécessaire de faire évoluer le PLU au moins en reclassant une partie du site en zones A et N et en adaptant le dessin des Espaces Boisés classés. Cette évolution engendrerait une réduction d'Espaces Boisés Classés

- une procédure de révision allégée serait nécessaire, à délibérer au prochain conseil.

Divers

- **Repas des aînés :**

La date retenue est le vendredi 12 décembre, repas à Chaintré

- **Climatisation Meublé de tourisme**

Nous avons reçu les devis, le premier concerne les travaux de fourniture et d'installation de la climatisation, le second pour les travaux d'alimentation électrique.

Le coût total s'élève à 6 865 € TTC.

→ Le conseil valide l'achat, à commander

- **Demande de partenariat pour le Rassemblement Technique Départementale des Jeunes Sapeurs-Pompiers**

Monsieur Cognard donne lecture du courrier de l'Amicale Sapeurs-Pompiers de La Chapelle de Guinchay nous demandant un partenariat d'ordre matériel et/ou financiers pour le Rassemblement Technique Départementale des Jeunes Sapeurs-Pompiers qui se déroulera le 25 avril 2026 et rassemblera plus de 450 jeunes participants.

→ Le Conseil approuve le partenariat

- **Promotion santé et bien-être**

Lecture du mail du Docteur Tissier de la Maison de santé de la Brancionne à Crêches qui a pour projet de mettre en place des jardins thérapeutiques pour leurs patients dans le but de promouvoir la santé (remise en mouvement, activité physique, alimentation). Demande à la commune si possibilité de mise à disposition d'un terrain et de promouvoir le projet.

La commune a indiqué que nous mettions à disposition le parcours santé et promotion via panneau pocket.

- **Store extérieur salle de conseil**

Un devis a été demandé pour installer une tendue sur le mur de la salle du conseil dans la cour intérieure, celle-ci serait utilisée pour les vins d'honneur ...

Un premier devis pour la fourniture et pose d'un store monobloc largeur 10 m avec avancée de 3.50 m a été reçu

Une demande pour un second chiffrage est à demander.

- **Cérémonie 14 juillet**

Comme tous les ans, cérémonie au monument suivie d'un vin d'honneur

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures

Jean-François COGNARD

Maire

